L'AFFAIRE STAVISKY

L'enquête parlementaire

La commission parlementaire d'enquête pour les affaires Stavisky a longuement interrogé, hier, l'ex-général Bardi de Fourtou, qui a appartenu à la plupart des conseils d'administration des sociétés fondées par l'escroc, — dont il ignora, du reste, la véritable identité. Comme tant d'autres, cette longue déposition n'a fourni que bien peu d'éléments nouveaux d'information.

Voici le compte rendu officiel de la séance. (L'abondance des matières, à la suite de la rentrée du Parlement, nous empêche de continuer à publier intégralement toutes les dépositions. Nous ne donnons, aujourd'hui, *in extenso* que la déposition de M. Bardi de Fourtou.)

SÉANCE DU LUNDI 28 MAI 1934
(Présidence de M. Guernut)

AUDITION DE M. HIRIGOYEN
maire de Biarritz

Le témoin est introduit à 15 h. 5. Il prête serment.

Le président. — Depuis quand êtes-vous maire de Biarritz?

R. Depuis cinq ans.

D. Vous avez été témoin de certains faits qui nous intéressent. Avez-vous connu l'entreprise de Stavisky pour affermer les jeux de Biarritz?

R. Stavisky est venu m'en parler en 1932. Mais je voudrais vous rappeler d'abord ce qui s'est passé en 1931.

Alexandre, que nous ne connaissions que sous ce nom, était l'animateur du casino de Saint-Jean-de-Luz. Une campagne s'est alors déclenchée dans divers journaux un peu spéciaux en feu roulant contre Biarritz au profit de Saint-Jean. J'en ai été surpris. Nous ne savions pas d'où venait le coup. Une feuille locale a été créée qui, sur le même ton, continuait cette campagne d'une violence inouïe. Le journaliste qui l'avait créée avait été le correspondant de la *Volonté* et il a répété dans son journal les articles de la *Volonté*, du *Cri du Jour*, de *d'Artagnan*, de *Bec et Ongles*. Aujourd'hui, je comprends.

En 1932, Stavisky est venu me voir à mon cabinet. Je reçois tout le monde. Il est rentré très vite, la main tendue, et m'a dit : « Vous ne me connaissez pas. » J'ai répondu : « Si, je sais ce que vous avez fait à Saint-Jean-de-Luz. »

Il a paru désarçonné. Cela m'a étonné, mais aujourd'hui, je comprends également, car c'est lui qui avait stipendié la campagne contre nous. Il m'a dit que seul Biarritz l'intéressait et m'a exposé une combinaison qui m'a donné l'impression d'être en marge au moins du code de l'honnêteté. J'ai répondu que cette affaire n'était pas de mon ressort, et je lui ai conseillé de voir Me Dubrera, conseil de la famille Boulant, propriétaire du casino. J'ai appelé ensuite Me Dubrera au téléphone, lui ai dit ce que je pensais de l'homme, et lui ai recommandé d'être très circonspect. Je proteste donc contre l'affirmation apportée ici par un journaliste : je n'ai pas fait d'enquête sur M. Alexandre et j'ai, par tous les moyens, empêché qu'il mette la main sur la gestion du casino. Une autre fois, j'ai reçu la visite de M. Tribout, que je n'avais jamais vu. Il m'a déclaré qu'un de ses groupes voulait prendre l'affaire. Je lui ai dit que Biarritz était une vedette et que s'il prenait le casino, il risquait l'action de la presse de chantage qui demanderait d'où venaient les fonds. Il a dû comprendre, car il m'a dit : « Je sais bien que nous ne constituons pas une raison sociale reluisante, mais nous voudrions être mis dans le circuit. » Je ne l'ai jamais revu.

A la fin de la saison, au début d'octobre, j'ai su qu'Alexandre avait perdu 600,000 francs au jeu. Il est venu me voir, très nerveux. Il éclata en récriminations et me dit : « S'il y a des raisons pour qu'on ne veuille pas traiter avec moi, qu'on me le dise. » Je n'avais plus de raison de temporiser avec lui, et lui répondis : « S'il y a des raisons, vous les connaissez. — Comment dois-je prendre ce que vous me dites? — Comme vous voudrez. » Je ne l'ai jamais plus rencontré, et ce n'est sans doute pas par hasard.

Ce n'était pas fini. Trois semaines plus tard, j'ai reçu la visite d'un gros personnage, venu en automobile, qui s'est présenté comme un ex-directeur du ministère des colonies et qui avait l'intention d'acheter les casinos à n'importe quel prix. J'ai demandé des renseignements au sous-préfet, qui me confirma que pendant un certain temps il y avait eu un sous-directeur de ce nom au ministère, mais quant à savoir quel groupe il représentait, il ne le pouvait pas.

Lorsque ce personnage revint, je le confessai. Il me dit : « Nous avons un conseil d'administration remarquable », et il me nomma M. Dorn y de Alsua. Je savais qu'il y avait entre Alexandre et Dorn y de Alsua un lien d'affaires. J'en savais assez, et trois semaines après, Mme Boulant disposait de son affaire autrement.

Tels sont mes rapports avec Stavisky.

Le premier contact d'Alexandre avec Biarritz s'est produit en 1928. Il voulait créer un crédit municipal. Il avait loué, sous le nom d'Alex et Ce, une boutique de joaillerie sur laquelle il avait posé une banderole : « Crédit municipal ».

L'administration lui écrivit une lettre lui rappelant qu'il avait installé un bureau de prêts sur gages sans autorisation, lui signalant que la ville considérait qu'il y avait incompatibilité entre le métier de bijoutier et celui de correspondant d'un crédit municipal, et le mettant en demeure de supprimer sa banderole. Il a fallu trois semaines d'objurgations du commissaire de police pour la faire enlever.

Par la suite, je n'ai plus entendu parler de l'affaire Alex. Fin 1930, je reçus la visite de M. Garat. Les finances d'une station touristique française étaient alors difficiles. La ville de Biarritz était victime de la campagne anglaise et de la révolution espagnole. Garat me parla de la possibilité d'arrondir nos recettes, et me conseilla d'installer un crédit municipal. Je ne me laissai pas faire. Garat ne comprenait pas que je fasse fi d'une recette. Mais je répondis que je ne monterai pas le crédit municipal, car je craindrais de ne pas dormir la nuit, ne sachant jamais si mon appréciateur m'aurait « collé » un bijou vrai ou faux. Il n'insista pas et monta le Crédit de Bayonne.

En juin 1931, M. Garat m'envoya une lettre me demandant d'habiliter son correspondant de Bayonne de telle façon qu'il pût être le correspondant de Biarritz.

Mon conseil municipal réuni et consulté, car je ne fais rien sans le consulter, discuta le 11 août l'éventualité de créer un crédit municipal. Le 14 août, j'avisai M. Garat que j'avais soumis sa lettre au conseil qui avait décidé de mettre à l'étude la création d'un crédit municipal. Jamais nous n'avons donné suite à cette demande.

Le président. — Vous nous avez fait connaître l'assaut organisé contre Biarritz et la préparation d'artillerie qui est d'usage. Quelle était la presse un peu spéciale qui a commencé les hostilités ?

R. Deux de ses représentants sont sous les verrous. Vous en avez entendu deux autres. C'est cette presse de chantage qui empoisonne l'atmosphère par son action. Il conviendrait qu'une loi nous débarrassât de cette atmosphère de puanteur, ainsi que je peux m'en rendre compte au poste d'écoute que j'occupe. On peut mépriser de telles allégations : il en reste néanmoins toujours quelque chose dans le peuple.

D. Comme vous, nous souhaitons que la Chambre qui, trop souvent, a écarté des projets de loi contre la calomnie, ait le courage d'en adopter un. Mais je reviens à ma question : quels sont les journaux auxquels vous faites allusion ?

R. L'*Irrintzina*, journal local, le *Cri du Jour*, *d'Artagnan*, *Bec et Ongles*, d'autres encore. Le correspondant local de *la Volonté* s'appelait Mercadier. Il a une fiche à la Sûreté générale. Il est pénible pour des hommes comme nous, qui avons fait la guerre, d'être salis par un individu qui, pour faire son service militaire, a dû obéir à la contrainte de deux gendarmes. Ce que, d'autre part, je ne peux comprendre, c'est que cette presse reçoive des subsides de l'Etat pour faire ce travail.

D. Un sous-directeur aux colonies est venu vous voir. Son nom ?

R. M. Mirabel.

D. Vous n'avez pas demandé de renseignements sur Alexandre à la Sûreté. Comment en avez-vous eu, à quel moment, et de qui les teniez-vous ?

R. Il m'est difficile de me le rappeler au juste. C'est la campagne d'Alexandre en 1931 à Saint-Jean-de-Luz qui m'a fait connaître l'existence d'un magasin de bijouterie d'Alexandre à Paris, son interdiction — levée — de jeux. J'avais entendu dire aussi qu'il négociait un emprunt bulgare en Amérique, par l'intermédiaire de la Disconto Gesellschaft. De là à penser qu'il émargeait au contre-espionnage allemand, il n'y avait qu'un pas.

D. Avez-vous mis en garde M. Garat ?

R. On ne pouvait pas précisément lui parler de front d'une question comme celle-ci. Je l'ai aiguillé là-dessus quand Stavisky est parti pour Stresa ; il n'a pas paru comprendre, a tourné court, et je n'ai pas insisté.

D. Quelles personnalités gravitaient autour d'Alexandre à Biarritz ?

R. Je ne saurais vous dire.

Ce que je me rappelle, c'est que l'attribution d'un prix d'élégance à Mme Stavisky fit faire la grimace à beaucoup.

D. Qui a emporté l'affaire du casino de Biarritz ? Ce n'est pas Stavisky. Est-ce M. Lillaz ?

R. La partie de la déposition de M. Livet qui intéresse M. Lillaz est, au moins dans le début, du roman. Battisti n'est arrivé d'Amérique que six mois plus tard.

J'ai été avisé que Mme Boulant voulait relever son affaire, ce qui exigeait un gros effort.

L'affaire n'a été réglée officiellement qu'en mars ou avril 1934. Et M. Lillaz n'a pris officiellement que les hôtels.

J'ai protesté au ministère de l'intérieur contre la possibilité pour une société anonyme de prendre les jeux d'un casino.

M. Mandel. — Est-ce M. Mercadier — de qui vous nous avez dit quel était le fâcheux passé — qui était le correspondant de la *Volonté* à Biarritz ?

R. Il le disait.

D. Avez-vous su à l'époque qu'Alexandre devait se rendre à Stresa ?

R. C'est Alexandre lui-même qui m'en a avisé, par gloriole.

D. Quand avez-vous appris qu'Alexandre s'appelait Stavisky ?

R. Je n'en sais rien au juste. J'ai su qu'il s'était appelé d'abord Sacha, et antérieurement Alexandre.

D. En tout cas, vous en avez été informé bien avant que le scandale n'éclatât ?

R. Oui. Mais entre une présomption et une certitude, il y a un monde. Et j'étais tenu à beaucoup de prudence avec un personnage audacieux comme Stavisky.

D. En tout cas, vous aviez au moins certaines présomptions, tandis que les représentants de l'administration qui disposaient, eux, de moyens particuliers d'information nous ont déclaré sous la foi du serment qu'ils ne s'étaient douté de rien jusqu'à septembre ou octobre 1933.

D'autre part, la Sûreté générale vous a-t-elle à un moment quelconque, donné des renseignements au sujet de Stavisky ?

R. Non. Je n'ai connu que la levée de l'interdiction de jeux, sans doute par le commissaire d'Hendaye.

D. Mais quand Stavisky a essayé d'obtenir les jeux de Biarritz, a-t-on demandé des renseignements à la Sûreté ?

R. Non. Stavisky a essayé d'acheter les actions du casino, où il aurait pu agir par l'intermédiaire d'un homme de paille.

D. Toutefois, quand il s'est mis en rapports avec Me Dubrera pour traiter par son entremise avec la famille Boulant, celui-ci n'a-t-il pas demandé des renseignements à la Sûreté générale ?

R. Me Dubrera a barré Stavisky autant qu'il a pu.

D. Oui, mais il aurait pu, tout en l'éconduisant, demander des renseignements sur son compte ?

R. Il ne pouvait même pas accepter l'hypothèse de traiter avec Alexandre.

D. Vous n'avez pas eu l'occasion de parler d'Alexandre au sous-préfet de Bayonne, ni au préfet des Basses-Pyrénées ?

R. Non, l'affaire était peu importante, pour nous, à ce moment. J'ai bien parlé d'Alexandre au sous-préfet, mais fin 1933. Nous craignions alors l'escroquerie, non aux bons, mais aux bijoux. Je songeais à une autre affaire Humbert.

D. Avez-vous su que le Crédit municipal de Bayonne avait été autorisé par le préfet à émettre pour 50 millions de bons ?

R. J'avais entendu le chiffre de 25 millions qui m'avait surpris, et on m'avait même posé des questions à Paris sur le Crédit municipal.

D. Il n'y a, en somme, que les autorités qui étaient, elles, chargées du contrôle, qui ne soupçonnaient rien.

Le président. — N'avez-vous pas pensé que M. Lillaz avait besoin de la commandite de Battisti?

N'avez-vous pas fait une démarche au ministère de l'intérieur pour que Battisti ne fût pas expulsé?

R. Je n'avais aucune prévention contre M. Lillaz, mais j'ai trouvé anticommercial que Mme Boulant confiât ses intérêts à quelqu'un dont le centre d'activité était à Pau.

Je faisais alors campagne pour l'autorisation de la roulette. Biarritz devait en bénéficier, à condition de réaliser les exigences financières de la commission des jeux. A ce moment-là, M. Battisti m'a exposé ses intentions, et je l'ai adressé à M. Lillaz. Un beau jour, il fut expulsé et, mon conseil municipal consulté, je suis venu voir M. Thomé. J'ai trouvé un homme un peu paralysé, et je fus surpris de le voir céder à un vent de panique. J'allai même jusqu'à lui offrir mon paravent, pour le cas où il en aurait besoin.

M. Battisti se prétendait victime de calomnies. Des Argentins m'avaient donné d'excellents renseignements sur lui. De grands joueurs étrangers aussi.

M. Battisti demandait seulement une enquête. J'ai été trouver M. Sarraut avec MM. Lassalle et Lillaz, qui m'accompagnaient sur ma demande. Nous avons réclamé une enquête et je ne sais pas ce qui en est résulté.

D. M. Deudon, député de Nice, vous accompagnait le 27 janvier chez M. Thomé.

Seul, pensiez-vous, M. Battisti était en mesure de commanditer M. Lillaz et, par conséquent, de rouvrir la roulette et, par conséquent encore, de relever le casino, d'éviter une aggravation du chômage à Biarritz. Tel a bien été le sens de votre intervention?

R. A ce moment-là, Battisti n'était pas expulsé. Nous avons mis M. Thomé en garde contre les risques, pour Biarritz, de l'expulsion de M. Battisti, les fonds nécessaires à l'autorisation de la roulette — qui avait été différée plusieurs fois — ne pouvant être réunis que par lui.

D. Sur rapport du préfet de police, le ministre de l'intérieur a ordonné l'expulsion de Battisti.

R. M. Thomé me parla, en effet, de traite des blanches, d'après un rapport de police. J'étais intervenu déjà auprès de M. Thomé, mais pour un autre homme.

M. Ernest Lafont. — Voulez-vous nous envoyer le journal local dont vous avez parlé?

R. Je le ferai.

D. Comment un doute vous est-il venu sur la valeur des bijoux engagés à Bayonne?

R. Je craignais que les bijoux ne pussent se volatiliser.

D. Pourquoi?

R. A ce moment, vers le 15 novembre 1933, on sentait qu'il y avait quelque chose de louche dans l'affaire.

D. Vous avez reçu la visite de M. Constantin accompagné de M. Garat?

R. Oui. En 1931. Il s'agissait d'habiliter M. Digoin.

D. Vous avez appris que M. Mirabel était en rapports avec M. Dorn y de Alsua.

R. C'est lui qui me l'a dit

D. Quels autres crédits municipaux avaient des correspondants à Biarritz?

R. Quatre monts-de-piété avaient des correspondants à Biarritz.

Le témoin se retire à 16 h. 30.

AUDITION DE M. GIBERT
ancien commissaire de police de Bayonne

Le témoin est introduit à 16 h. 30 et prête serment.

Le président. — Vous êtes commissaire de police?

R. Oui, à Caen.

D. Venant de Bayonne?

R. Oui.

D. Voulez-vous dire comment et en quels termes vous avez donné, à M. Garat, les avertissements que vous teniez de votre collègue, M. Fressard?

R. Fin 1931, je fus appelé au café Farnié par M. Fressard, commissaire divisionnaire. Il me demanda, si je voulais rendre service à M. Garat, de lui dire qu'il s'affichait trop à Paris avec un certain Stavisky, autrement dit Serge Alexandre, qui avait eu des affaires fâcheuses à Orléans. J'acceptai et demandai de plus amples renseignements que M. Fressard promit de me faire parvenir. J'allai voir M. Garat. « Stavisky, dit-il, je ne connais pas. »

Je reçus ultérieurement la documentation promise par M. Fressard. C'était la copie du rapport Cousin. Je montrai ces papiers à M. Garat. Il les parcourut et me dit : « Je ne sais pas de quoi il s'agit. »

Je n'entendis plus parler du Crédit municipal jusqu'au moment de l'arrestation de Tissier. Dans mon esprit, je fis alors un rapprochement entre ces deux affaires. J'allai voir M. Garat. Il me dit qu'il avait connu Stavisky. J'avisai alors le sous-préfet et le procureur.

D. M. Fressard vous a-t-il dit que Serge Alexandre s'occupait du Crédit municipal de Bayonne?

R. Non. Il m'a dit qu'il pourrait causer des ennuis à M. Garat.

D. M. Fressard dit qu'il vous a avisé que Stavisky devait traiter avec le conseil municipal de Bayonne.

R. J'ai compris qu'il fallait mettre M. Garat en garde contre l'activité néfaste de Stavisky, Serge Alexandre, à Bayonne. C'est ce que j'ai fait.

D. « Stavisky, a dit M. Garat, je ne connais pas. »

R. Oui et j'ai précisé : Stavisky, Serge Alexandre.

D. M. Garat a parcouru le rapport Cousin en votre présence. Combien de temps a-t-il pris pour cela?

R. Il a mis cinq ou dix minutes et m'a dit : « Je ne sais pas de quoi il s'agit. »

D. A ce moment, votre rôle d'ami de M. Garat était terminé. Votre rôle de commissaire commençait.

R. M. Fressard m'avait parlé à titre officieux. S'il y avait eu quelque chose d'officiel, c'est le commissaire spécial de Bordeaux qui serait intervenu,

D. Vous n'avez rien dit, ni au sous-préfet ni au procureur?

R. Rien jusqu'au moment où j'ai compris que M. Garat avait menti.

. . . .

Le témoin est reconduit à 16 h. 55.

AUDITION DE M. PIET
contrôleur du Crédit municipal de Bayonne

Le témoin est introduit à 17 heures et prête serment.

Le président. — Vous étiez un ami de Garat et administrateur du bureau de bienfaisance?

R. Oui.

D. Vous étiez aussi, au début du moins, contrôleur-ordonnateur non rétribué du Crédit municipal?

R. Oui, mais personne ne m'avait chargé d'un contrôle au début.

D. Ancien négociant et comptable, vous étiez qualifié pour un contrôle même officieux. On fit remarquer à certain moment qu'il y avait incompatibilité entre les fonctions d'administrateur et celle de contrôleur. Vous avez donné votre démission d'administrateur et vous avez été nommé contrôleur appointé à 1,000 francs par mois?

R. Oui.

D. Quelle était votre situation par rapport à Tissier?

R. C'est lui qui me donnait des instructions. Il m'avait remis une brochure sur les monts-de-piété et m'avait souligné un article ainsi conçu: « Le contrôleur est sous les ordres immédiats du directeur. »

J'ai eu en lui une confiance absolue et me suis conformé à ses instructions.

. . . .

D. Nous avons appris que vous signiez des bons en blanc. Pourquoi, puisque vous veniez tous les jours?

R. M. Tissier m'avait dit qu'il avait toujours besoin de deux ou trois bons signés d'avance pour pouvoir servir immédiatement un souscripteur éventuel. En toute confiance, j'ai signé. Le lendemain, lorsque je revenais, je recevais les talons que je comparais aux souches : sommes et numéros correspondaient. M. Tissier a déclaré qu'il avait imité ma signature, mais je n'ai aucun renseignement sur ce fait.

D. Vous en avez signé trente à quarante à la fois.

R. Au début seulement, quand je venais tous les huit jours. J'ai été trompé comme tout le monde.

D. Vous signiez aussi le volant? La partie que l'on détache?

R. C'est le bon, c'est celui-là seul que je signais à l'avance. Je ne signais le talon qu'après l'avoir comparé à la souche. Tout concordait.

. . . .

M. Georges Mandel. — Vous parlez des difficultés du Crédit municipal, mais non des attaques dont il aurait été l'objet. Or, quand en avez-vous eu connaissance?

R. Vers le mois d'octobre 1933.

D. Pas avant?

R. Jamais.

. . . .

M. Ernest Lafont. — Quelles signatures figuraient sur les bons?

R. Celle de Tissier et la mienne.

D. Le président ne signait pas?

R. Non. Ma signature était apposée la première. Quand je revenais je trouvais la souche et le talon que je comparais à la comptabilité. Tout concordait. Le nom du souscripteur n'y figurait pas.

. . . .

D. Quand un bon présenté au remboursement n'a pas été payé, en avez-vous fait part à quelqu'un?

R. A M. Tissier, qui m'a aussitôt rassuré!

Le témoin se retire à 17 h. 30.

AUDITION DE M. BARDI DE FOURTOU

Le témoin est introduit à 18 heures.

Le président. — Vous avez été un officier brillant, mais sous l'uniforme vous inclinez déjà aux affaires.

R. Non.

D. Vous avez présidé la commission de contrôle interalliée en Bulgarie. On vous a reproché d'avoir confondu, à ce titre, le trésor public et votre cassette particulière. Les intérêts des sommes que rapportait la vente du matériel de l'armée bulgare, vous les avez placés à votre compte privé.

R. A un compte spécial auquel je n'ai jamais touché, cela a été reconnu.

D. Vous avez cependant fait l'objet d'une enquête?

R. C'est un contrôleur qui l'a faite.

D. Son rapport est assez dur. Votre acte, déclare-t-il, témoigne d'une inconscience doublement regrettable d'un chef de ce grade et d'un de nos représentants à l'étranger. Il avait demandé des sanctions disciplinaires. Le maréchal Foch, par égard pour votre passé, s'est contenté d'un blâme, et on vous a contraint à prendre votre retraite.

R. J'ai été mis à la retraite sur ma demande, en 1923; à la suite de ce contrôle, en effet, j'ai préféré m'en aller. Mais on ne m'a jamais demandé de me retirer.

D. Cet accident aurait pu être un avertissement pour vous. Or, vous étiez dans diverses sociétés?

R. Oui, d'abord la Maison de gros que j'ai quittée quand M. Oustric y est entré. Puis j'ai fait partie du Crédit départemental, où je suis resté, malheureusement pour moi, trois mois et demi.

Puis de l'Astra-Soleil, et de la Banque départementale en 1928.

D. Je vois aussi une société Henri Cohen?

R. J'y suis très peu resté.

D. Et Construction et Crédit?

R. Oui, en 1926 ou 1927.

D. Et la Société immobilière et industrielle de la Seine?

R. Non.

D. Et l'Immobilière de Versailles, l'Immobilière d'Auteuil, le Garage du Point-du-Jour?

R. C'étaient des filiales de Construction et Crédit.

D. Il y en a quelques autres. Vous entendiez-vous aux affaires?

R. Pas énormément. Mais j'étais avec des hommes dont on avait dit le plus grand bien, et, du reste, je ne dirigeais pas ces sociétés.

D. A la Foncière, nous a dit un témoin, vous étiez le maître de la maison?

R. Je n'étais ni président, ni vice-président.

D. Vous apportiez donc non votre compétence mais votre nom et votre qualité. Vous n'avez éprouvé aucune hésitation, aucun scrupule à mettre le nom respecté de votre famille et votre haute qualité de général au service d'intérêts dont quelques-uns pouvaient être suspects?

R. Je pensais sincèrement pouvoir rendre des services, en matière de voirie, par exemple, car j'avais dirigé des travaux de ce genre en Albanie. Les noms de mes collègues du conseil d'administration me rassuraient. Au reste j'ai réfléchi vingt-quatre heures avant de donner mon adhésion, et j'allai voir M. Dardenne qui, consulté par moi, m'engagea à entrer dans la société où je pourrais, disait-il, rendre des services.

D. Les services techniques, c'étaient surtout les autres qui les rendaient.

R. J'allais voir des terrains, notamment à Perpignan, à Soulac.

D. Vous avez bien dû penser qu'on recherchait moins votre compétence que votre crédit?

R. Je ne l'ai pas pensé à ce moment-là. J'ai donné tout mon temps, j'ai fait tout ce que j'ai pu.

D. Vous étiez à la Foncière en avril 1929; sur 5,000 actions de 500 francs, 4,840 étaient souscrites par un petit employé sans le sou, Cazenave, simple prête-nom. Vous vous en êtes bien aperçu?

R. Oui, à la constitution de la société.

D. C'était le prête-nom d'Alexandre, vous le saviez?

R. On nous a dit qu'Alexandre représentait un groupe dont Cazenave était le porte-parole.

D. Le 30 octobre, le même Cazenave, qui ne possède rien, souscrit à lui seul toute une augmentation de capital de 10 millions. Vous avez trouvé cela tout naturel?

R. On nous a dit que cela se faisait d'habitude.

D. Et l'émission de 100 millions d'obligations?

R. Il s'agissait de déraser les fortifications de Perpignan, notamment. Le conseil admit une émission, mais une émission garantie par les titres de rente 4 0/0 1918 déposés à la Caisse des dépôts.

Le commerce et le travail nous ont dit alors que nous n'avions pas le droit de le faire nous-mêmes. Nous avons alors porté nos garanties à la « Confiance ».

D. Vous avez été à la S. I. M. A. et à la Société « Alex »?

R. Oui, pour la première; très peu de temps pour la seconde.

D. M. Bertauld nous a dit qu'il y a eu en circulation, sous le même numéro, plusieurs obligations de « la Foncière ».

R. C'est absolument faux.

D. Dans plusieurs de ces affaires, vous avez été l'objet d'enquêtes et de plaintes. Et pour l'affaire du Crédit départemental, vous avez été condamné à 3,000 francs d'amende.

R. Oui, j'avais fait partie du Crédit départemental pendant trois mois et demi.

D. Vous avez été condamné en 1930 et cet avertissement ne vous a pas guéri?

R. Je ne serais pas resté s'il n'y avait eu au conseil les noms que vous connaissez, M. Hudelo et les autres.

D. Mais les autres avaient confiance parce que le général Bardi de Fourtou en était.

Le 20 janvier 1934, dans l'affaire Stavisky, on vous a condamné, pour avoir fait insérer une notice inexacte et incomplète, à 2,000 francs d'amende.

R. Le prospectus avait été fait par un conseil juridique. Nous ne pouvions pas le croire incomplet. Le ministère ayant fait des observations, nous l'avons rectifié. C'est le prospectus rectifié que j'ai signé.

D. On pourrait soutenir qu'il n'y avait pas seulement un délit contraventionnel, mais un délit plus grave. M. Prince a reconnu devant M. Penancier que ce qui l'avait arrêté dans son action, c'était le souci des hautes personnalités faisant partie du conseil.

Vous étiez l'ami de Stavisky?

R. Je l'ai connu comme le connaissaient les autres administrateurs. Je n'ai jamais voulu d'intimité.

D. Quand avez-vous su que derrière Alexandre il y avait Stavisky et que Stavisky était un homme suspect?

R. En 1931, j'ai reçu un journal de chantage mettant Alexandre en cause et parlant de Stavisky.

Je l'ai montré à Alexandre. Il a ri et m'a montré ses papiers officiels : livret militaire, carte d'électeur et casier judiciaire vierge au nom de Serge Alexandre.

« On a parlé de condamnations », ai-je dit. « J'ai eu une affaire avec la B. N. C., m'a-t-il répondu. Un non-lieu est intervenu. »

D. Vous n'avez pas cherché à vous renseigner?

R. J'ai demandé à des agences de renseignements et à des banques. On m'a toujours fourni de bons renseignements.

D. Vous n'avez pas songé à consulter M. Hudelo, ancien préfet de police, bien placé pour vous informer?

R. Il ne m'a rien dit, si ce n'est que, nommé administrateur des habitations à bon marché, il ne pouvait demeurer dans la société.

D. En octobre 1930, vous étiez dans les bureaux de la S. I. M. A. On y a parlé avec humeur des facilités que Stavisky avait trouvées.

R. Je n'y étais pas.

D. Vous avez connu la maison Talbot. N'avez-vous pas, en son nom, fait une demande pour que cette société soit comprise au nombre des fournisseurs de la guerre ?

R. M. Emilio Delgado m'a demandé de faire inscrire cette maison sur la liste des fournisseurs. J'ai su qu'elle avait parfaitement fourni pendant la guerre. Je me suis fait mandater par la maison Talbot et je suis allé à la direction des forges. On m'a objecté que la majorité du conseil d'administration n'était pas français.

D. Vous vous étiez réservé une part?

R. On m'a dit que si la société obtenait une commande j'aurais une commission.

D. De 15 0/0 pour vous ?

R. A la suite de tractations faites par M. Delgado, on m'a envoyé une lettre parlant de 15 0//0 de commission. J'ai demandé des précisions. M. Delgado m'a dit que sur les 15 0/0, il y aurait 10 0/0 pour M. Klepp. Je n'ai d'ailleurs pas répondu à cette lettre.

D. Vous vous êtes occupé des mesures à prendre pour que la majorité du capital et des membres du conseil fussent français. Avez-vous fait une demande pour être membre du nouveau conseil. Et n'a-t-il pas été question de porter votre commission à 20 0/0 ?

R. Mais non. Cela a été reconnu inexact devant le juge d'instruction.

D. Vous connaissez M. Hulin ?

R. Je l'ai vu une minute devant « La Foncière » avec Mme Avril et M. Alexandre. Il m'a été présenté dans la rue et c'est tout. Il a reconnu que je n'avais pas fait de démarche au ministère de la guerre.

D. Quand avez-vous ainsi rencontré M. Hulin ?

R. En mars ou avril 1933.

3. — LE TEMPS. — 30 mai 1934

D. Etait-il sous-secrétaire d'Etat ?

R. Parfaitement.

D. Et c'est devant les bureaux de « La Foncière » que vous l'avez rencontré ?

R. Oui.

D. Vous dites que vous n'avez pas vu M. Hulin au ministère. Or, j'ai ici la carte de Serge Alexandre portant en outre les mots « Général de Fourtou », carte qu'Alexandre a fait passer, au ministère, à M. Hulin. Pourquoi Alexandre se recommandait-il de vous ?

R. J'avais terminé avec la maison Talbot le 18 juin 1932. L'affaire a été reprise par M. Alexandre sans que je le sache.

D. Ces mots « Général de Fortou » ajoutés à la main sur la carte sont-ils de votre écriture?

R. Ils ne sont pas de mon écriture.

D. De celle d'Alexandre ?

R. Non.

D. Pourquoi Alexandre se recommandait-il de vous?

R. Parce qu'il savait que je m'étais occupé de la société Talbot.

D. Mais alors pourquoi M. Hulin répondit-il à vous au lieu de répondre à Alexandre ?

R. Je ne l'ai pas compris. J'ai demandé à M. Klepp qui m'a dit qu'Alexandre avait fait une démarche au cours de laquelle il avait cité mon nom.

D. Pourquoi avez-vous écrit à M. Hulin pour le remercier d'avoir reçu si aimablement Alexandre ?

R. Ai-je écrit cette lettre ? Qu'on me la montre ?

D. En voici la copie : l'original est à l'instruction.

Toujours est-il qu'après votre lettre du 27 mai, M. Hulin vous a répondu le 31 mai. Vous ne contestez pas que vous soyez intervenu au ministère pour obtenir que la maison Talbot soit inscrite au nombre des fournisseurs de la guerre ; que vous ayez correspondu à cet effet avec M. Hulin, que vous avez cherché à faire modifier les statuts pour que la maison Talbot reçût des commandes.

Toutefois vous n'êtes pas d'accord avec M. Klepp sur le tant pour cent de vos commissions.

R. C'est exact.

D. Vous écriviez aussi à un prince japonais pour que la maison Talbot reçût des commandes du Japon? Vous vous êtes adressé également à M. de Mondésir pour l'Union soviétique.

R. C'est M. de Mondésir qui est venu me trouver.

D. Vous êtes intervenu par M. Petitjean auprès du ministère de la guerre, le 4 ?

R. J'ai transmis une lettre par M. Petitjean.

D. Avez-vous demandé à M. Proust d'intervenir au ministère de l'aéronautique ?

R. Je ne connaissais pas M. Proust.

D. Avez-vous fait une démarche à l'aéronautique ?

R. Non.

D. Alors, le ministère vous a répondu à une lettre que vous n'aviez pas écrite ? La maison Talbot avait donc fait de vous son démarcheur militaire ?

En résumé, vous avez commis des imprudences dans l'armée, vous les avez renouvelées dans le civil. Vous avez perdu votre grade, votre Légion d'honneur, même davantage. Croyez-vous qu'aux officiers généraux qui vont prendre leur retraite votre exemple soit à recommander ?

R. Certainement pas.

M. Silvestre. — Quand et dans quelles conditions avez-vous connu Stavisky ?

R. En 1929, M. Cachard me demanda si je ne serais pas intéressé d'entrer dans une affaire intéressante. Il a amené chez moi M. Alexandre qui m'a exposé son plan de travaux. Il m'a indiqué, sur ma demande, avec qui j'entrerais au conseil. J'ai été voir le lendemain M. Dardenne qui m'a dit que je pouvais entrer.

D. Quel était votre rôle dans le conseil ?

R. Simple administrateur.

D. En quoi consistaient vos attributions?

R. Nous assistions aux conseils qui désignaient des administrateurs pour étudier les affaires et nous prenions les décisions.

D. Quels bénéfices en retiriez-vous?

R. On nous donnait 1,500 francs par mois.

D. Quel était l'agent de publicité chargé de la Foncière?

R. Je crois pouvoir me souvenir que c'était M. Laffon, mais je ne vous le garantis pas. C'était un M. Renevier, qui avait été détaché chez nous par l'agent de publicité et qui s'en est occupé avec MM. Cachard et Monod.

D. Savez-vous quelles sommes ont été consacrées à la publicité?

R. J'ai entendu parler d'un million, porté ensuite à un million quatre cent mille francs.

D. Qui a rédigé le placard paru au *B. A. L. O.* le 11 novembre 1929.

R. C'est la rectification du premier placard, car on nous avait reproché de n'avoir pas publié le tableau d'amortissement.

D. Ce placard parle de la garantie de remboursement « gérée par la « Confiance », entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, qui garantit l'amortissement ».

R. Ce n'est pas l'Etat qui garantit. Ce sont nos conseils juridiques qui ont rédigé le placard.

D. Ils sont bien habiles!

R. Cela dépend des signes de ponctuation. On ne peut s'y tromper puisqu'il y a une virgule. On sait bien que l'Etat ne peut garantir.

D. Sans doute, mais un lecteur moyen peut s'y tromper. Vous auriez demandé que la maison Talbot vous mandate pour faire des démarches.

R. Oui. Je n'ai pas demandé des commandes, mais seulement l'inscription de la maison Talbot sur la liste des fournisseurs.

D. N'aurait-il pas mieux valu que la maison fît directement ses offres?

R. Ces messieurs étaient Anglais. Ils préféraient que les démarches fussent faites par un Français.

D. Vous avez fait partie de dix ou douze conseils d'administration. Vous ne leur apportiez que vos compétences ou bien se servait-on de votre nom?

R. Et aussi de l'argent. J'ai tout perdu et depuis trois mois que ma pension ne m'est plus payée, je vis de charité. Voyez les bénéfices que j'ai tirés de mes affaires. Mes amis savent heureusement que je suis resté un honnête homme.

D. C'est à la suite des incidents de Bulgarie que vous avez demandé votre mise à la retraite?

R. Oui.

D. Y avez-vous été contraint?

R. Mais non. C'est moi qui l'ai demandé.

D. Cependant, une lettre de M. Maginot montre que vous auriez déposé dans une banque de Sofia...

R. J'ai vu M. Maginot moi-même. On ne m'a jamais demandé de solliciter ma mise à la retraite.

D. M. Maginot a écrit sans doute après vous avoir

FEUILLETON DU *Temps*
DU 30 MAI 1934

LA MUSIQUE

« Rolande et le mauvais garçon »

Rolande et le mauvais garçon, l'opéra en cinq actes de MM. Henri Rabaud et Lucien Népoty, que l'Académie nationale de musique vient de représenter, fait trêve à l'ennui et au désordre de notre production lyrique actuelle. Ne nous en tenons pas à ses dehors piquants, galants, brillants et qui font une si heureuse impression première. Cette œuvre riche, riante et où l'on respire à pleins poumons l'air vif et salubre de cimes françaises mérite examen, réflexion et respect. Œuvre admirablement concertée, où sont associées la gaîté et l'émotion, la fantaisie et la méthode, l'érudition et la verve, la poésie et la raison. Œuvre qui réveille de longs et suaves échos dans notre mémoire, de chères voix intérieures qui se sont tues. Essayons de comprendre le bienfait de cette ravissante et forte création de l'esprit français, d'en apprécier la valeur précise, d'en mesurer la portée.

Avec *Rolande et le mauvais garçon* nous faisons un retour hardi vers la musique française dans ce qu'elle a de plus caractéristique, de plus efficace et de plus pur. Nous rejoignons la grande tradition, longtemps contrariée ou rompue, qui a valu à la France d'être autrefois le pays le plus musical de l'Europe. Les chansons françaises du seizième siècle, célèbres sur tout le continent et qui consacrèrent à jamais le renom de notre école lyrique, ressuscitent et refleurissent dans la musique de M. Henri Rabaud.

En compagnie de MM. Lucien Népoty et Henri Rabaud nous accomplissons un merveilleux voyage dans notre passé littéraire et musical, nous nous embarquons pour la France de Marguerite de Navarre, de Ronsard, de Baïf et de Du Bellay, de Janequin, de Costeley, de Claude Le Jeune, de Passereau, et de Claudin de Sermisy. Les plus belles fleurs d'or des légendes et des chants populaires, des madrigaux, des airs de cour de la Renaissance ont été réunies en bouquets odorants pour nous plaire. Nous remontons aux sources les plus élevées de l'art national. Dans un passage des *Etudes traditionnistes*, qu'Anatole France aimait citer, Andrew Land déclarait que *l'Odyssée* « n'est qu'un assemblage de contes populaires artistement traités et façonnés en un tout symétrique ». Il n'y a peut-être pas d'autre manière de bâtir une œuvre durable et qui touche au fond du cœur humain. Les auteurs de *Rolande et le mauvais garçon* ont pris la même voie, sans prétendre aller ni si loin ni si haut. En faisant une collecte de notre ancienne flore lyrique, ils n'ont apparemment cherché et trouvé que le secret de nous divertir et de nous intéresser.

Dans le livret de M. Lucien Népoty, écrit en prose rythmée, émaillé de stances et de couplets lumineux et qui sentent leur fruit de terroir, est évoquée la vie d'un prince poète, comme le roi René d'Anjou ou Charles d'Orléans. L'intrigue semble arrachée à l'ouvrage de Jean de Nostradamus, *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont fleury du temps des comtes de Provence.*

L'action se déroule à la fin du seizième siècle « dans un minuscule royaume situé au bord de la Méditerranée, petit centre artistique tout vibrant de poésie, de musique, de tournois d'esprit et de cours d'amour ». La reine Rolande s'ennuie. Ses demoiselles d'honneur, Rosette, Pernette et Guillemette s'essayent en vain à la distraire. Le seigneur de Pescalou, un majordome grotesque, lit sans succès un chapitre des Annales. Le page René est mieux inspiré. Il installe un théâtre de marionnettes et fait jouer par les fantoches une comédie exotique naïve et saccadée : *les Amours de Tsin-Tsin, le porte-panier, et de la princesse de Chine.* Le spectacle est interrompu par l'arrivée du prince Richard. Le roi-poète vit dans la solitude, avec l'unique souci d'immortaliser les grâces de sa femme Rolande et d'étendre la renommée de sa beauté. Un peintre étranger a été attiré par la réputation de la « Divine ». Il a été autorisé à peindre le portrait de Rolande. Mais la reine ne rêve que de voyages, d'aventures et d'amours folles. Elle n'éprouve un peu de joie que lorsque son mari lui permet d'aller habiter quelques jours sa bastidette, dans la pleine campagne.

Déguisées en paysannes, Rolande et sa demoiselle d'honneur Rosette sont arrivées dans leur maisonnette champêtre. Elles dressent en jouant le couvert pour un repas agreste. Tout à coup, Rosette a déniché une pipe, une palette, un poignard, et le portrait d'un jeune homme. Le pied-à-terre abriterait-il donc un hôte mystérieux ? Effrayées, les jeunes femmes remettent masques et capes pour s'enfuir. Hélas, la porte est fermée à double tour. Au même instant, un gaillard avantageux saute par la fenêtre dans la chambre. Rolande et Rosette se cachent derrière les rideaux de l'alcôve. L'intrus n'est autre que Gaspard Turgis, poète et bandit de grand chemin. Il s'aperçoit vite qu'il n'est pas seul dans la bastidette et, braquant son pistolet sur les tentures agitées, il donne l'ordre aux deux visiteuses de se montrer. Délibérément, il s'empare de Rosette et l'embrasse goulûment. Rolande, dépitée, enlève son masque et paraît dans toute sa séduction. Gaspard repousse Rosette et ne peut plus détacher ses yeux de Rolande. Pescalou, suivi d'une troupe de paysans, pénètre dans la pièce et se prépare à arrêter le bandit. Rolande ordonne qu'on laisse libre Gaspard. Escortée de Pescalou et de Rosette, elle repart en narguant le jeune homme et lui laissant en cadeau son écharpe. Gaspard Turgis a été fasciné par la princesse. Mais qui est-elle ? Comment la retrouver ?

Nous sommes maintenant sur la haute terrasse d'un cloître-pergola. Au fond, à droite, on voit une tour surmontée d'un grand jaquemart, dont les deux personnages sont prêts à frapper la cloche pour marquer les heures. Gaspard a tenté de se glisser dans le palais. Il a giflé Pescalou qui s'opposait à son passage. Il a fini par se hisser jusqu'à la plate-forme où Rolande est assise devant son métier. Elle songe aux incidents de son séjour à la campagne. En revoyant Gaspard, elle lui enjoint de fuir. Il reste dans la place, intrépide. Elle lui dit qu'elle est reine. L'aventurier s'esclaffe et n'en croit rien. Alors, elle fait venir ses courtisans, leur commande de se vêtir à son caprice. Enfin, elle décrète qu'on apporte en grande pompe le coffre où sont enfermées les déclarations et épîtres qu'elle a reçues de tous les coins du monde. Gaspard lit en bouffonnant les parchemins. Il les déchire et les éparpille au vent. Il ne conserve qu'une humble missive : « Je ne suis qu'un pauvre écolier... »

Liés par l'écharpe rapportée de la bastidette, Gaspard et Rolande sortent, tendrement unis, pendant que les personnages mécaniques du jaquemart heurtent la cloche de leurs marteaux.

Depuis que Gaspard a été introduit dans la cour, toute l'atmosphère a changé. Fêtes, farandoles, divertissements se succèdent sans arrêt. Le roi-poète est lui-même troublé dans sa tour par ces réjouissances. Il descend au jardin avec son capelan. Rosette lui confirme que la reine aime Gaspard et en est aimée. Rolande a précisément rendez-vous ce soir avec son amant, dans un coin du parc. Le prince Richard fait emprisonner Turgis. Il jette sur ses épaules le manteau que Gaspard a égaré dans une allée et prend la place de son rival. Torturé de jalousie, il apprend de la bouche même de sa femme son infortune et s'évanouit.

Au dernier acte, Richard a décidé de changer son genre de vie. Il veut devenir féroce et grossier. Il festoie avec son corps de garde. Il s'est rejeté vers Rosette, appelée à remplacer la reine. Mais le poète princier et solitaire ne peut plus s'abandonner aux passions bestiales. Pour tirer « vengeance parfaite », il consulte Pescalou et le page René. Ce dernier lui conseille de faire merci et de pardonner. Il s'arrête à ce parti généreux. Les portes du cachot de notre gai luron s'ouvrent grandes. Gaspard Turgis revoit Rolande. Touchés par la magnanimité du prince, Rolande et Gaspard se séparent. Il reprendra sa libre existence. Elle ceindra à nouveau le bandeau royal.

Tel est ce libretto plus exquis dans le détail qu'habile et ordonné dans l'ensemble. Constamment traversé de vieux refrains irrésistibles, il est écrit, avec autant d'esprit que de poésie, dans une langue de la saveur la plus pénétrante. Peut-être suffirait-il de quelques coupures, en particulier dans les tirades du prince Richard aux deux derniers actes, pour atteindre à l'excellence. En tout cas, M. Lucien Népoty sait offrir, à chaque scène, matière à inspiration musicale.

M. Henri Rabaud n'a pas manqué de profiter de toutes ces occasions. Il avait déjà travaillé, il y a vingt ans, avec M. Lucien Népoty pour sertir ce joyau de notre musique dramatique : *Mârouf*. Pour *Rolande et le mauvais garçon*, la collaboration entre le dramaturge et le compositeur semble avoir été scellée sous les mêmes astres favorables.

Comme directeur du Conservatoire, membre de l'Institut et chef de notre secte musicale officielle, M. Henri Rabaud était d'abord tenu de nous donner une leçon capitale de musique française. Il ne s'est pas dérobé à cette tâche et s'en est acquitté en grand grammairien, en humaniste familier des hautes doctrines, en technicien magistral. Tout ce qu'il y a de solide et de rare dans les théories d'école est assemblé dans son œuvre. Mais cette science est maniée avec une aisance des plus aimables, avec une légèreté et une élégance extrêmes. Les difficultés du métier sont subtilement dissimulées. C'est le fin de l'art.

Le malin et fier chercheur n'a pas tout simplement exhumé le trésor de nos « chansonniers » du seizième siècle, ainsi que notre folklore — le plus riche dont puisse s'enorgueillir un peuple. En possession du goût le plus sûr, il s'est assimilé le tour d'esprit des illustres compositeurs de la Renaissance, il s'est nourri de la sève des vénérables et entraînantes chansons populaires. Sa composition ne sent nulle part le plaqué. En s'allant retremper dans le fonds musical de l'ancienne France, M. Rabaud est resté fidèle à sa ligne et à son génie propres. Par une sorte de radieuse réaction, il a retrouvé là-bas sa veine personnelle la plus vive, sa grâce la plus libre et toute son ardeur juvénile.

La partition de piano est un enchantement continu (1). On se doute avec quels soins d'artiste et de savant elle a été conçue et qu'elle est semée de beaux exemples. Pour l'édification des compositeurs contemporains et des amateurs éclairés, il convient d'en entreprendre l'analyse dans ses grandes lignes.

Dans la brève introduction du premier acte serpente en mineur le thème de la nostalgie de Rolande et éclate la chanson de marin : « Elle a tourné ses yeux vers moi sans savoir. » Cette chanson, qui reparaîtra à la fin de la pièce, ouvre et ferme la partition. Le rideau se lève et le début de la première scène se passe sur la chanson de marin mêlée au thème de la nostalgie de la reine. Après un terzetto des rieuses demoiselles d'honneur, Rolande raconte son rêve heureux sur un air maritime, ensoleillé, et où circule, pour ainsi dire, la fraîcheur iodée de la mer : « J'étais une fille du port. » Entrée bouffonne de Pescalou. La comédie chinoise jouée par les marionnettes a naturellement lieu sur le mode défectif d'Asie, très dépouillé et auquel est relié le thème de la nostalgie de Rolande.

On remarquera ici les attentions ingénieuses de M. Rabaud. Le fantoche de l'empereur de Chine a le même thème que le prince Richard. Ce thème reviendra au quatrième acte, lorsque Richard, entendant l'aveu de sa femme coupable, s'abat comme un pantin brisé. En outre, quand, à la fin du troisième acte, Rolande est conquise par Gaspard Turgis et que les bonshommes mécaniques du jaquemart se mettent à sonner, tinte à nouveau la musique chinoise des pupazzi. Ainsi le compositeur compare ses héros orgueilleux à de pauvres petits fantoches. Nous avons là l'exposé, le résumé de tout le drame. Les idéalistes altiers qui veulent échapper aux tristesses de la condition humaine ne retombent-ils pas aux misères chroniques de leurs instincts et ne miment-ils pas toujours, comme des pantins, la même comédie mortelle ?

Le roi-poète a, par ailleurs, un thème majestueux et méditatif, qu'on peut appeler thème de la solitude de Richard et dont le développement se fera aux deux derniers actes. Après une reprise du thème de la nostalgie de Rolande, l'arrivée du peintre étranger se fait sur un preste motif de forme madrigalesque. Nous sommes arrêtés à cet endroit par la chanson du page René : « Si tu rencontres une femme », dont les vers sont attribués au prince Richard. Cette page, du style Renaissance, est, à notre avis, la plus achevée de la partition et pourrait être signée de Janequin ou d'Orlande de Lassus. Retour du thème de la solitude, suivi de celui de l'air du songe de la reine. Finale très animé sur une adorable et vive chanson champêtre qui sera répétée au deuxième acte.

Le lent prélude de ce deuxième acte est d'abord de couleur « tristanesque ». Il nous décrit le calme et la poésie sereine de la campagne illuminée par la clarté de Provence. Scherzo plaisant pour la scène entre Pescalou et Manué. Rolande et Rosette, masquées et déguisées en paysannes, se montrent sur la douce musique du prélude. Quand Manué conte aux deux femmes que les environs sont terrorisés par le rimeur-bandit Turgis résonne le thème tragi-comique de Gaspard, dont s'épouvante le rustre. Rolande et Rosette préparent leur repas sur la pétillante chanson amorcée à la fin du premier acte. Rosette découvre pipe, dague et portrait de Gaspard. Rolande contemple l'image pendant que resurgit malicieusement la petite musique de la marionnette Tsin-Tsin. Gaspard entonne, à découvert, au loin, une chanson de route : « Il fallait plumer la caille quand tu la tenais. » Il s'élance dans la chambre et, à demi ivre, il nous dit comment il a détroussé deux voyageurs: « un grand maigre » et « un gros à la bedaine accueillante », figurés à l'orchestre avec verve par un saxophone et un trombone. Le poète-voleur feint de prendre pour cible le rideau d'alcôve. Petite marche amusante. Les deux jeunes femmes sortent de leur cachette. Gaspard est ébloui par leur grâce et son sentiment est dépeint par un thème pénétré de leur charme féminin. Motif sautillant de Rosette, choisie d'abord par notre Villon. Gaspard se présente hardiment aux dames sur une musique populaire, narquoise et héroïque. Heureuse d'être préférée à la reine, Rosette tourne au comique l'admirable épithalame de Richard que le page René a détaillé au premier acte. Rolande accepte le tournoi de beauté et se démasque. Elle triomphe sur le thème du charme féminin. Gaspard est pétrifié, fasciné. Rolande lui abandonne son écharpe, que la flûte dessine par une arabesque sinueuse. Elle s'échappe en défiant Gaspard et en lui empruntant sa chanson : « Il fallait plumer la caille quand tu la tenais. » Au finale cette chanson reparaît, alliée au thème du charme féminin.

Large introduction du troisième acte qui fait rayonnant paysage musical. Gaspard se bat avec des traits chromatiques pour pénétrer dans le cloître-pergola. La reine se remémore tous les épisodes avec les motifs du deuxième acte. Turgis enjambe allégrement la balustrade. Il révèle son identité avec sa chanson de mauvais garçon. Rolande lui répond qu'elle est princesse sur un motif de cortège royal. Scène héroï-comique de Pescalou. Le coffret à lettres est apporté en grande pompe sur une sorte de choral avec appels de trompettes. Suit la longue scène des missives d'amour, d'une magnifique et seule venue et qui est un modèle de symphonie théâtrale. Plusieurs brefs motifs pour les nombreux soupirants étrangers et que réunit un superbe thème principal. Tous les thèmes reviennent à la fin, traversés à toute volée par la musique chinoise de la marionnette Tsin-Tsin.

Une farandole provençale précède le quatrième acte et se prolonge sur tout le début. Le thème de la solitude du prince-poète s'y associe. Rolande s'est costumée en Ariane pour poser devant un peintre. En coulisse plane un court motif ancien pour flûtes et harpes. Scène poignante entre Richard et Rosette. Au finale, développement du thème de la solitude. Richard s'affaisse comme le magot vidé, cassé, de la comédie pour guignol du premier acte.

Quatre officiers clament au commencement du dernier acte une chanson à boire, puis une chanson de geste et enfin une chanson martiale. Motif solennel et burlesque de Pescalou. Le page René conseille à son maître la clémence sur un tendre thème du pardon. Dans le duo final repassent tous les thèmes. La chanson : « Elle a tourné ses yeux vers moi », qu'on a entendue à l'ouverture du premier acte, clôt et encadre la partition.

Cette musique parfaite de contour, d'une riche substance et d'une structure accomplie, est orchestrée à fines doses et de main de maître. Elle scintille de mille feux. Elle est écrite à merveille pour les voix. Rien n'y est laissé au hasard. On y reconnaît dans sa puissance, dans l'épanouissement de son art, un compositeur de haute lignée. *Rolande et le mauvais garçon* a un caractère national tranché. Toute l'âme française y respire. Avec l'œuvre de MM. Rabaud et Népoty, le répertoire de l'Opéra s'accroît d'un texte lyrique d'une supériorité marquée et qui relève et assainit, en quelque sorte, dans tous ses courants, notre musique dramatique présente.

HENRY MALHERBE.

(1) *Rolande et le mauvais garçon*, opéra en cinq actes de M. Lucien Népoty, musique de M. Henri Rabaud, partition piano et chant, réduite par M. Noël Gallon (éditions Salabert).